

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge**09 AVR. 2026****Greffe**N° d'entreprise : **0438 840 866****Nom**(en entier) : **Ankaret**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Voie Gisèle Halimi 10 4000 Liège****Objet de l'acte : démission/nomination**

Extrait du Procès Verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2026 :

.....

7. Fin de mandat du Commissaire

À l'instar de la maison mère du groupe, l'ensemble des sociétés qui le compose ont fait savoir à leur commissaire leur volonté de mettre fin à son mandat.

Le Conseil d'Administration a informé le Commissaire de cette volonté par courrier du 26 janvier 2026.

En réponse à ce courrier, le Commissaire accepte de démissionner lors de la présente assemblée moyennant le respect des conditions suivantes qui sont soumises à votre approbation :

- Décharge au Commissaire pour l'exercice en cours jusqu'à la date de la présente assemblée
- Prise d'acte de la raison légitime de cette démission à savoir l'interruption du mandat (démission) découlant du changement d'auditeur au niveau de la structure faîtière du groupe, les actionnaires souhaitent désigner le même auditeur dans toutes les filiales du groupe.

L'Assemblée approuve à l'unanimité ces conditions

8. Nomination du Commissaire

Sur base de la volonté d'Ethias sa d'harmoniser le Commissaire pour l'ensemble du groupe, il est proposé de donner le mandat de Commissaire à KPMG Bedrijfsrevisoren BV/SRL, ayant son siège social à 1930 Zaventem Luchthaven Brussel Nationaal 1K, pour un terme de trois ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes annuels au 31/12/2028.

Celle-ci, désigne, conformément à l'article 3 :60 du CSA, Madame Vanessa Cordonnier, réviseur d'entreprises, chargée de l'exercice du mandat.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/05/2026 - Annexes du Moniteur belge